

SAINT-QUENTIN Du mieux pour les victimes mineures

L'inauguration de l'unité d'accueil des mineurs victimes (Amiv) au centre hospitalier de Saint-Quentin a été réalisée lundi soir.



Une unité d'accueil des mineurs victimes (Amiv) vient d'être inaugurée au centre hospitalier. Il s'agit d'offrir aux jeunes une salle d'audition permettant de recueillir leur parole dans les meilleures conditions possibles.

En grande pompe. C'est le moins que l'on puisse dire. L'inauguration lundi soir au centre hospitalier de Saint-Quentin de la sixième unité d'accueil des mineurs victimes (Amiv) de Picardie a attiré une soixantaine de personnes.

Dans l'assemblée, on pouvait notamment remarquer la présence de l'ancienne première dame de France, Anne-Aymone Giscard d'Estaing. La présidente et fondatrice de la Fondation pour l'enfance a insisté sur la nécessité de « sensibiliser en permanence sur la souffrance des enfants ». Et d'affirmer qu'elle continuera le combat qu'elle mène en leur faveur « depuis plus de 35 ans ».

Avec l'Amiv de Saint-Quentin, il existe désormais 42 structures similaires en France consacrées à la protection des mineurs. L'objectif premier de ce système est d'éviter autant que possible de nouveaux traumatismes aux mineurs victimes de maltraitements. Ces traumatismes peuvent advenir lorsque se multiplient les auditions, les examens médicaux ou psychologiques.

Désormais une salle unique permettra d'enregistrer les entretiens entre les enfants et les personnels des services médicaux ou judiciaires. « Les enfants ne seront plus obligés de répéter plusieurs fois la même chose, note Martine Brousse, la directrice de l'association la Voix de l'Enfant. Et cela change tout car redire, c'est revivre. »

Plus de 30 000 € investis

Les personnes concernées par l'Amiv sont les mineurs de moins de 18 ans victimes de viol, d'atteinte sexuelle ou de fait grave de maltraitance, commis en tout ou partie dans le ressort judiciaire du tribunal de grande instance de Saint-Quentin.

Le directeur de l'hôpital, François Gauthiez s'est félicité de « la synergie formidable » existant depuis plus de 10 ans entre la police, la gendarmerie et l'hôpital. Une autre synergie a permis de financer les travaux et l'achat de matériel.

D'abord, la Fondation pour l'enfance a financé l'unité à hauteur de 15 000 €, ensuite la Voix de l'Enfant a déboursé 17 000 € pour l'achat du matériel vidéo, la Table Ronde de Saint-Quentin a financé l'appareil permettant l'enregistrement et la retranscription des données en temps réel. Enfin, l'hôpital a pris en charge les travaux.

« Il n'y a plus de journée nationale de l'enfance maltraitée », s'est indignée la directrice de la Voix de l'Enfant. Depuis 2007, cette journée qui permettait de médiatiser largement le problème et de mettre en place des campagnes ciblées a été supprimée « de manière incompréhensible ».

De son côté, Olivier de Baynast, le procureur général d'Amiens a insisté sur les difficultés rencontrées dans une région « où les mauvais traitements sur les enfants ont beaucoup augmenté ». Et d'ajouter, se tournant vers le ministre Xavier Bertrand, que [ITAL]« faire reculer le chômage permet de faire reculer la délinquance ».

Bizarrement, lors de cette inauguration, on aura pu noter l'absence à la tribune de représentants du conseil général de l'Aisne. Pourtant depuis la loi du 5 mars 2007, les conseils généraux sont en charge de la protection de l'enfance.

FABIEN DORÉMUS

<http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-locale/Saint-Quentin-Chauny/Du-mieux-pour-les-victimes-mineures>